

N° 23.11 : Attribution du marché n° 2023-05-11 relatif aux travaux de façades pour l'opération « rénovation – extension du restaurant scolaire » de Renaison

La Maire de Renaison ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1, R. 2122-2 du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-06-09/01 du 9 juin 2023, donnant délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'il règle les affaires de la Commune, conformément aux dispositions intégrales des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-07-243/01 du 24 juillet 2023, approuvant les 12 lots du marché de travaux pour la rénovation – extension du restaurant scolaire et précisant que le lot 11 « façades » est infructueux faute de plis réceptionnés ;

Considérant le procès-verbal d'analyses des offres de la commission « MAPA » du 18 juillet 2023 ;

Considérant la proposition « CCTP-DPGF » pour le lot 11 « façades » de la SARL GIRARDET en date du 17 octobre 2023 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le marché 2023-05-11 relatif à des travaux de façades pour l'opération « rénovation – extension du restaurant scolaire » avec la SARL GIRARDET, 86 rue Victor Clément, 69 240 THIZY-LES BOURGS pour un montant maximum de 8 359,64 € HT.

ARTICLE 2 :

Les dépenses seront réglées sur le budget de la Commune.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera :

- affichée et inscrite au registre de la Commune
- adressée à Monsieur le Sous-préfet de ROANNE (Loire)

Renaison, le 7/11/2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Laurent BELUZE

Date de réception en Sous-Préfecture	8/11/2023
Date de publication	8/11/2023